

Le projet RFFA permet de lever de graves blocages.

A la suite d'un référendum lancé par des milieux d'extrême gauche et quelques syndicats, nous sommes amenés à voter le 19 mai prochain sur la réforme de la fiscalité des entreprises et le financement de l'AVS (*RFFA*) que le Parlement suisse l'année dernière. Ce projet AVS et fiscalité est la solution à deux problèmes cruciaux pour la Suisse : d'une part l'abolition des statuts fiscaux particuliers des entreprises et, d'autre part le financement de l'AVS.

En 2017, tant la *RIE III fédérale* que le projet *Prévoyance 2020* ont été refusés en votation populaire. Le nouveau projet AVS-fiscalité permet de lever les graves blocages dans ces deux dossiers.

L'AVS a besoin d'argent et il faut réformer la fiscalité des entreprises, avec ce projet la droite et la gauche, ont enfin trouvé un consensus pour faire avancer ces deux dossiers très importants.

L'AVS est en déficit, en raison de l'augmentation du nombre des rentiers et de l'allongement de l'espérance de vie. Si rien n'est fait, les réserves seront à sec d'ici 10 ans.

Les avantages fiscaux réservés à certaines entreprises, c'est fini. Toutes paieront le même taux. Les entreprises locales verront leur taux baisser et les grandes entreprises avec des statuts fiscaux spéciaux verront elles, leur taux monter, donc une meilleure justice fiscale. D'autres mesures seront également mises en place pour assurer l'attrait économique de la Suisse face à la concurrence fiscale internationale.

Pour compenser cette baisse fiscale pour les entreprises locales, la Confédération versera un milliard de francs par an aux cantons pour les aider à absorber cette réforme fiscale.

Chaque canton organise sa propre réforme fiscale comme il l'entend tout en partageant cette manne fédérale avec les communes.

Pour le canton de Vaud, la réforme fiscale est déjà en vigueur, acceptée en votation populaire en 2017, mais sans retour financier de la Berne fédérale pour le moment, ce retour sera effectif que si ce projet fiscalité-AVS est accepté par le peuple suisse le 19 mai prochain.

Pour notre canton cette compensation représentera plus de 100 millions répartis pour 1 tiers avec les communes.

Quant au volet AVS du projet, il prévoit un renflouement de cette assurance sociale pour un montant de 2 milliards de francs par année, via une augmentation paritaire des cotisations sociales, de 0,15 % pour les employeurs et 0,15 % pour les employés plus une subvention de la Confédération. Cela permettra d'assurer la pérennité pour les prochaines années de l'AVS, avant de mettre en place une réforme structurelle de notre 1^{er} pilier.

Ce consensus bien helvétique AVS-Fiscalité est équilibré, il répond à la directive OCDE concernant la fiscalité des entreprises avec l'abolition des forfaits fiscaux, mais va aussi consolider l'AVS.

Le canton de Vaud a déjà avancé dans ce processus en validant son nouveau taux d'impôt (*RIE III vaudoise*) il s'agit maintenant de terminer le processus au niveau fédéral.

Jean-Pierre Grin Conseiller National UDC